



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20221109-2022_174_ST-AR

DECISION DU MAIRE

2022_174_ST

OBJET : *Marché de travaux n° 2022 16 - Construction d'un local garage pour les véhicules de la police municipale*

Le Maire de la commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23;
Vu le Code de la Commande Publique;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire;

Considérant la nécessité pour la commune de conclure un marché afin de construire un garage pour les véhicules de la police municipale ;

Considérant que les prestations sont réparties en 4 lots, attribués par marchés séparés :

- Lot n°1 : Terrassement, Gros Œuvre
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures
- Lot n°3 : Electricité
- Lot n°4 : Plomberie

DECIDE,

Article 1 : De signer avec la société FER ET FORGE DE PROVENCE sise 267 hameau de Thouzon 84250 LE THOR, un marché pour les prestations relatives au lot n°2 - Menuiseries extérieures, d'un montant de 14 450,00 euros HT soit 17 340,00 euros TTC.

Le marché commence à compter de la date indiquée sur l'ordre de service. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 4 mois.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune de Mallemort.

Article 3 : Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mallemort, le 09/11/ 2022

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

